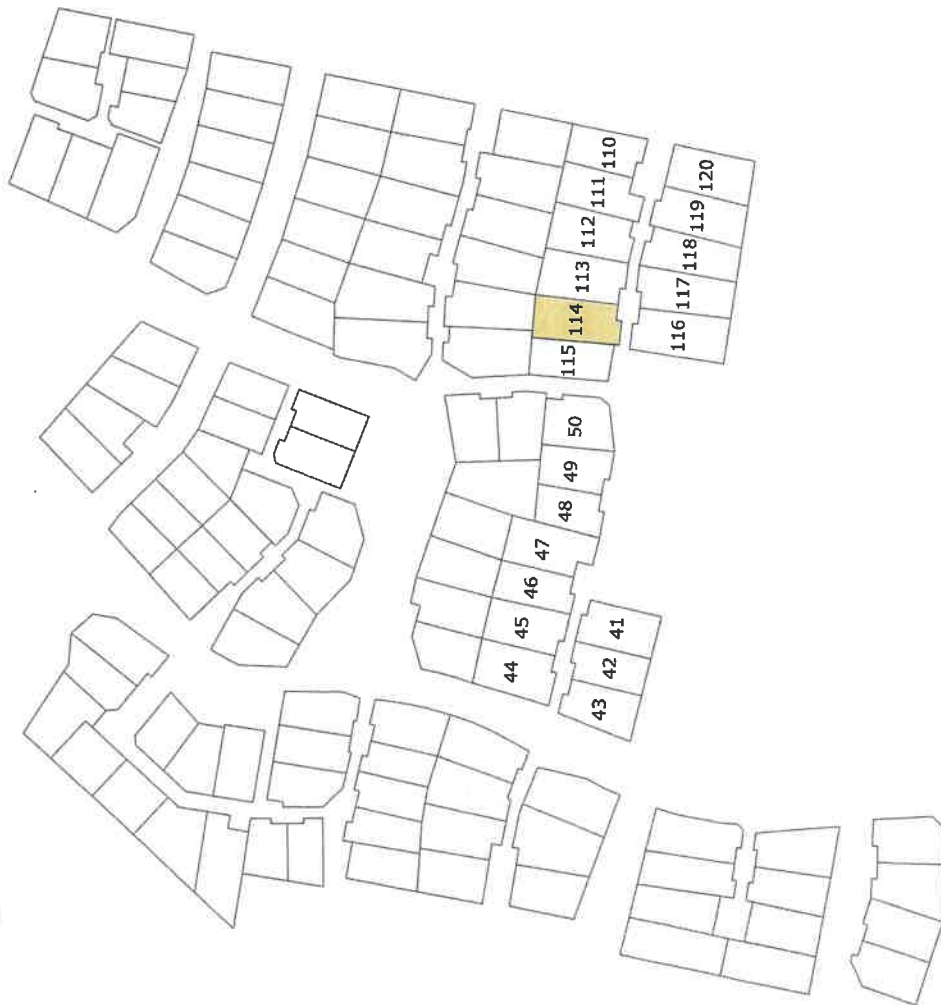


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Siège Social
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Té.: 02.43.480.680

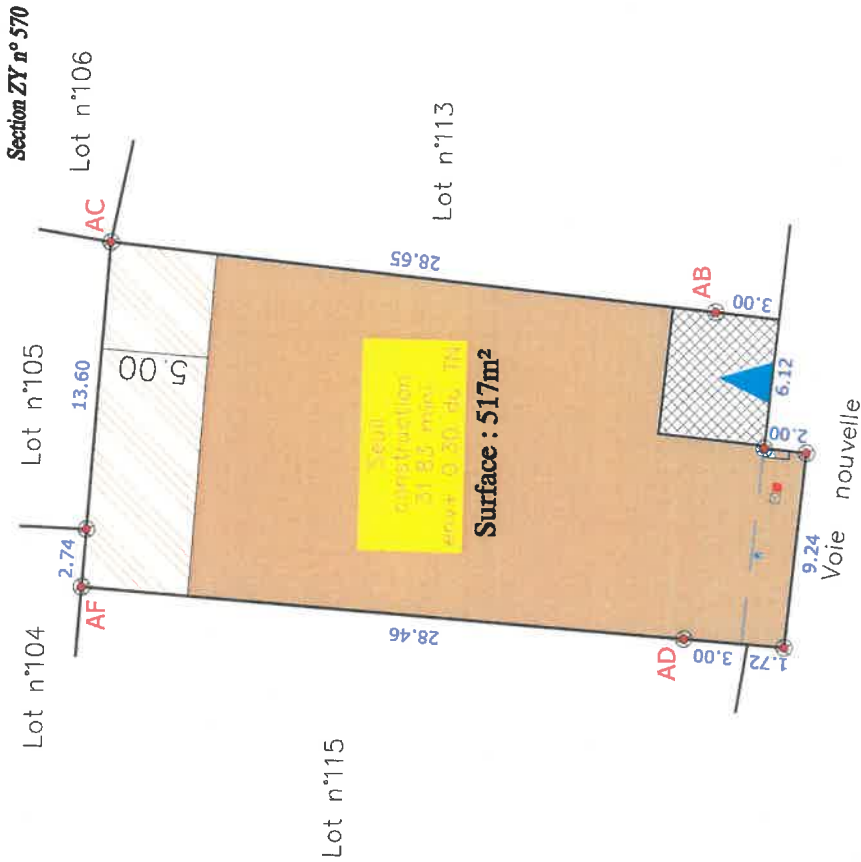
Bureau secondaire
16 avenue Jean Jaurès
72500 Montval sur Loir
Té.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Té.: 02.43.23.98.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 114

PLAN MASSE



- Borne OGE plaquette
- Borne OGE ancienne
- Eaux usées
- Eaux pluviales
- Caisson technique
- Muret technique
- (AEP, Téléphone, GAZ, Base Teuiston)

Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'écart du toit avec un minimum de 3m

- Emprise inconstructible
- Emprise constructible primaire
- Emprise constructible secondaire

Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale

Côte de retrait définissant les emprises constructibles

- Accès imposé 6,00x3,00m
- Accès glissant 6,00x3,00m

Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)

Seuil construction en ml envt = 0,1 TN

1.50

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 17 Juillet 2019
Référence = GL/2019/21065

Ville de LA FLECHE

LOTISSEMENT « La Gaillardière II » - Tranche 3 LOT n° 114

SARTHE HABITAT vend le lot n° 114 d'une superficie réelle de 517 m², joignant :

- au Nord, les futurs lots n° 104, 105, 106,
- à l'Est, le lot n° 113,
- au Sud, la voie nouvelle,
- à l'Ouest, le lot n° 115.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 570 « La Gaillardière II » Surface réelle..... 517 m² (5 a 17 ca)

SUIVANT D.A. n° 3762 M vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 09 Juillet 2019

DELIMITATION

D'une façade de :

- 19.08 m (6.12 + 2.00 + 9.24 + 1.72 m) en bordure de la voie nouvelle,
- 2.74 m en bordure du futur lot n° 104,
- 13.60 m en bordure du futur lot n° 105,

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 115 par la ligne droite AD-AF, matérialisée comme suit :
 - au point AD, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point AF, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure du futur lot n° 104, à 28.46 m de la borne AD.
2. avec le lot n° 113 par la ligne droite AB-AC matérialisée comme suit :
 - au point AB, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point AC, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure des futurs lots n° 106/105, à 28.65 m de la borne AB.

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLÈCHE
☎ 02 43 480 680
contact@cabinetloiseau.com

N° Inscription OGE : 5015
424 490 027 RCS LE MANS

Fait à LA FLECHE, le 17 Juillet 2019

